PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

1- **Qu**'une demande de démolition a été faite conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2023-04* pour l'immeuble suivant;

Cadastre 4 008 216, 71 avenue Morel (garage-atelier)

2- **Qu'**une analyse portant sur cette demande de démolition d'immeuble aura lieu le 22 mai 2025 à 19H00 à la salle communautaire du Centre communautaire de Kamouraska, Lors de cette rencontre, le comité entendra toute personne intéressée sur ladite demande;

3- **Que** toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité à l'adresse ci-dessous, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou de l'affichage sur l'immeuble concerné, soit avant le 17 mai 2025;

4- **Que** toute personne qui souhaite acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial ou le caractère locatif peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès de la directrice générale et greffière-trésorière pour demande un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre les démarches en vues d'acquérir l'immeuble;

Donné à Kamouraska
Mychelle Lévesque, directrice-générale et greffière-trésorière
mychelle.levesque@kamouraska.ca
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0R 1M0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à un endroit désigné par le conseil, le 6 mai 2025, entre 10H00 et 15H30 soit à l'entrée du Centre Communautaire et transmis sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 mai 2025.

Mychelle Lévesque,
Directrice générale & greffière-trésorière